

Sébileau Arnaud

La municipalisation d'une localité, ou le travail performatif de séparation du privé et du public. Socio-histoire d'une commune ligérienne, Saint-Brévin, 1790-1848.

## Résumé

Partant du dépouillement exhaustif des délibérations municipales d'une Commune ligérienne, Saint-Brévin, entre 1790-1848, cette communication se propose de montrer comment la municipalisation de cette localité est corrélative de la manière dont ses représentants utilisent, tout en travaillant à les définir, les catégories du « privé » au sens de bien personnel, et du « public » au sens de bien commun aux habitants. Précisément, en s'intéressant non seulement à la composition du Conseil municipal mais aussi aux prises de positions de ses membres successifs, il s'agit de mettre en exergue la manière dont les détenteurs du pouvoir politique local s'approprient progressivement les attentes nouvelles envers leur fonction de représentation et de gestion de la Commune et ce faisant, comment ils sont contraints de distinguer ce qui, à Saint-Brévin, relève ou non de propriétés collectives destinées à l'usage des brévinnois. Notre intervention s'attachera ainsi à démontrer la mobilisation, voire l'instrumentalisation par les membres du Conseil Municipal des catégories performatives du « privé » et du « public » dans le cadre de rapports de force et de sens à propos de la détermination des propriétés foncières communales et des voies de circulations avec les communes limitrophes. Relativement à ces enjeux, et tout en étant portés à préserver l'ordre social et économique local qu'ils dominent, les maires, leur adjoint et les conseillers municipaux ne peuvent ainsi se légitimer et légitimer leurs décisions que sous réserve qu'elles paraissent conformes à la défense de la collectivité non seulement nationale mais aussi locale. En contrant par exemple les tentatives d'appropriations de terrains par l'Etat et/ou des personnes disqualifiées comme « étrangères » et en défendant ces terres et chemins dont les usages collectifs s'inscrivent dans la division du travail agricole local, ces notables ne travaillent pas seulement à la lente délimitation entre propriétés collectives et propriétés personnelles en invoquant systématiquement « l'intérêt général ». Ils préservent aussi leurs intérêts « privés » de propriétaires, commerçants ou exploitants qui tirent profits de la hiérarchie des terres et de leurs exploitations qu'ils ne peuvent redéfinir sans porter atteinte à leurs propres revenus et au fondement même de leur notabilité. Pour autant, quand bien même elles contribuent à perpétuer l'ordre social qui les favorise, les décisions par lesquelles s'opère le transfuge de biens fonciers, de bâtis, de voies de circulation, du « privé » vers le « public » ou inversement ont un caractère doublement performatif au sens où d'une part, elles participent de la constitution du patrimoine communal, et d'autre part, elles sont l'objet de discussions, de débats, de luttes incessantes au fil desquels les membres du Conseil Municipal acquièrent aussi un sens de la présentation et de la représentation communale qui se dénote jusque dans la stylisation de plus en plus dépersonnalisée des délibérations. Autrement dit, en cette période durant laquelle, au fur et à mesure des régimes qui se succèdent, se joue la redéfinition des principes objectifs et symboliques du gouvernement de la population française et des divisions de l'administration territoriale, les membres du « Conseil municipal », lorsqu'ils travaillent à la

séparation progressive entre ce qui relève du communal et du non communal, instituent le « patrimoine communal » en même temps que la « Municipalité », au sens de corps administratif indépendant des personnes qui le compose. Chargés de défendre les intérêts collectifs contre les tentatives d'appropriations foncières de l'Etat ou de personnes « étrangères » à la commune, et tenus de subordonner leurs propres intérêts à ceux de la communauté brévinoise, les notables du Conseil Municipal doivent incarner la « Communauté » et lui donner une existence « publique ». L'examen précis des délibérations ; des décisions qui y sont prises et des formes qui sont données à voir dans la retranscription des débats ; des argumentaires ; des appellations choisies pour désigner l'assemblée composant le « Conseil » et des signatures, permet ainsi de décoder le jeu subtil avec lequel les catégories de division entre le « privé » et le « public » peuvent être mobilisées dans le cadre de rapports de force à propos de « l'identité communale ». Notamment, en rapportant le contenu et la forme des délibérations brévinoises aux conditions d'accès au pouvoir municipal entre 1790 et 1848 et aux enjeux spécifiques à cette localité, cette communication espère démontrer que, comme tout schème de division fonctionnant par couple, l'opposition entre le « privé » et le « public » est ici analogue à d'autres qui, en fonction de la teneur des antagonismes au sein desquels elle est utilisée, consistent à tenter de séparer ce qui est rassemblé et rassembler ce qui est séparé : en l'occurrence, la socio-histoire du Conseil Municipal brévinois permet de dévoiler qu'en fonction des intérêts du moment il est plus avantageux de se réclamer du « public » ou du « privé », de l'intérêt général ou de l'intérêt spécifique. Ainsi, tout en revendiquant toujours que le bien personnel doit être distinct du bien collectif comme le particulier doit l'être de l'universel, les représentants des brévinois se positionnent parfois du côté du singulier et d'autres fois du côté du commun : à propos de la propriété des dunes, ils en appellent à l'Etat pour défendre les intérêts collectifs locaux contre les demandes de concessions formulées par des personnes « privées » ; quand d'autres fois, à propos des mêmes sols, ils revendiquent les singularités et des coutumes locales contre les pouvoirs centraux qui souhaitent faire des sables des propriétés d'Etat.

Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1970, 543 p.

Maurice AGULHON, « La société paysanne et la vie à la campagne », dans Georges DUBY, Armand WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale, tome 3. De 1798 à 1914*, Seuil, 1976, pp. 286-329.

Paul BOIS, *Paysans de l'Ouest, des structures sociales aux options politiques dans la Sarthe*, Le Mans, Vिलाire, 1960, 716 p.

Pierre BOURDIEU. *Sur l'État. Cours au collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir et Seuil, 2011.

Howard BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 (éd. originale 1963).

Rogers BRUBAKER, « Au-delà de l'« identité » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, avril 2001, pp. 66-85.

Christophe CHARLE, *Les élites de la République, 1880-1900*, Fayard, 2006 (1<sup>ère</sup> édition 1987), 613 p.

Jean-Noël RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », in *Politix*, vol 16, n°63, 2003, pp.121-143.

Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

Eugen WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Fayard, 1983, 844 p.

Max WEBER, *Economie et société, tome 1. Les catégories de la sociologie* (1956), 411 p. ère édition

Max WEBER, *La ville*, La découverte, 2014, 269 p.